année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Déclaration obligatoire en cas de noix de coco récoltées par des singes (Mo. 20.4232)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Del Priore, Marie
Ziehli, Karel

Citations préféré

Del Priore, Marie; Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Déclaration obligatoire en cas de noix de coco récoltées par des singes (Mo. 20.4232), 2022 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

Sommaire

Chronique générale 1
Economie 1
Agriculture 1
Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux 1

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats

Chronique générale

Economie

Agriculture

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

MOTION
DATE: 27.09.2022
KAREL ZIEHLI

Ardente défenseuse de la cause animale, Meret Schneider (verts, ZH) veut s'attaquer à un problème pour le moins surprenant, à savoir la **récolte de noix de cocos par des singes** qui seraient, d'après la députée, détenus dans des conditions exécrables et forcés à travailler. Elle propose au Parlement de **garantir une transparence aux consommatrices et consommateurs** en rendant obligatoire l'étiquetage sur les produits lorsque des singes ont été utilisés pour la récolte. La zurichoise a fait remarquer à ses collègues qu'une telle déclaration fait déjà foi pour les œufs importés issus d'une production en cage et que le gouvernement thaïlandais – pays dans lequel ces pratiques sont exercées – a décidé de mettre en place un système de traçabilité pour assurer une meilleure transparence. Alain Berset, prenant la parole pour le Conseil fédéral, ne s'est pas opposé au principe d'une déclaration, mais a toutefois appelé les parlementaires à rejeter le texte de la députée Schneider, faisant remarquer que le Parlement avait d'ores et déjà accepté une motion 20.4267 chargeant les autorités de mettre en place un système de déclaration obligatoire pour les produits ayant été conçus avec des méthodes interdites en Suisse. Ce n'est finalement que d'une courte voix (92 voix contre 91 et 5 abstentions) que le texte a été accepté et envoyé au Conseil des États. Les vert.e.s, les socialistes et verts'libéraux ont été soutenus par quelques parlementaires issus des rangs du Centre et de l'UDC. [1]

MOTION
DATE: 08.06.2023
MARIE DEL PRIORE

Pour la majorité de la CSEC-CE (8 voix contre 4), il est impossible de fournir une **déclaration de transparence sur le mode de récolte des noix de coco**, et ceci pour plusieurs raisons : le manque de consensus sur une définition internationale de la maltraitance animale, la difficulté de garantir la traçabilité de la provenance des aliments et les lourds moyens que nécessiterait la mise en place d'un système de contrôle à l'étranger. C'est pourquoi, les membres de la majorité ont proposé le refus du texte. De l'autre côté, la minorité, représentée par Maya Graf (vert-e-s, BL), a rappelé l'importance de déclarer les noix de coco issues d'une production animale cruelle – afin de pouvoir par la suite retirer ces produits de la vente – et a ainsi appelé à l'acceptation de la motion. Au nom du Conseil fédéral, Alain Berset a indiqué qu'il serait plus judicieux de privilégier la déclaration volontaire.
La **chambre** haute a **rejeté** la **motion** déposée par l'ancienne députée, Meret Schneider (vert-e-s, ZH) par 19 voix contre 13 et 1 abstention. [2]

---

1) AB NR, 2022, S.1774 f.
2) BO CE, 2023, p. 546 ss.